



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

T.417

Amendement 2

(02/2000)

SÉRIE T: TERMINAUX DES SERVICES
TÉLÉMATIQUES

Technologies de l'information – Architecture de
document ouverte et format de transfert:
Architectures de contenu graphique en points
Amendement 2

Recommandation UIT-T T.417 – Amendement 2

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE T
TERMINAUX DES SERVICES TÉLÉMATIQUES

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

NORME INTERNATIONALE 8613-7
RECOMMANDATION UIT-T T.417

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – ARCHITECTURE
DE DOCUMENT OUVERTE ET FORMAT DE TRANSFERT:
ARCHITECTURES DE CONTENU GRAPHIQUE EN POINTS**

AMENDEMENT 2

Résumé

Le présent amendement à la Rec. UIT-T T.417 | ISO/CEI 8613-7 décrit les résolutions facultatives en couleur/niveaux de gris de 12 BMU (100 éléments d'image/25,4 mm), 6 BMU (200 éléments d'image/25,4 mm), 4 BMU (300 éléments d'image/25,4 mm), 3 BMU (400 éléments d'image/25,4 mm), 2 BMU (600 éléments d'image/25,4 mm), 1 BMU (1200 éléments d'image/25,4 mm) des télécopieurs du Groupe G4. Il permet aux télécopieurs couleur du Groupe G4 de traiter de manière indépendante la résolution facultative en noir et blanc et les résolutions facultatives en couleur/niveaux de gris.

Source

L'Amendement 2 à la Recommandation T.417 de l'UIT-T a été approuvé le 10 février 2000. Un texte identique est publié comme Norme internationale ISO/CEI 8613-7.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 2000

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1) Paragraphe 8.2.2	1
2) Paragraphe 10.2	1

NORME INTERNATIONALE

RECOMMANDATION UIT-T

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – ARCHITECTURE
DE DOCUMENT OUVERTE ET FORMAT DE TRANSFERT:
ARCHITECTURES DE CONTENU GRAPHIQUE EN POINTS**

AMENDEMENT 2

1) Paragraphe 8.2.2*Remplacer:*

PERMISSIBLE VALUES: 1, 2, 3, 4, 5, 6 BMU

par:

PERMISSIBLE VALUES: 1, 2, 3, 4, 5, 6 BMU et 1, 2, 3, 4, 6, 12 BMU pour images couleurs

2) Paragraphe 10.2*Au paragraphe 10.2, remplacer la production Pel-Transmission-Density par:*

Pel-Transmission-Density	::= INTEGER {	
p5 (2),		<i>-- 5 BMU (240 pels/25.4 mm)</i>
p4 (3),		<i>-- 4 BMU (300 pels/25.4 mm)</i>
p3 (4),		<i>-- 3 BMU (400 pels/25.4 mm)</i>
p2 (5),		<i>-- 2 BMU (600 pels/25.4 mm)</i>
p1 (6),		<i>-- 1 BMU (1200 pels/25.4 mm)</i>
colour-grey-scale-p12 (10),		<i>-- 12 BMU (100 pels/25.4 mm)</i>
colour-grey-scale-p6 (11),		<i>-- 6 BMU (200 pels/25.4 mm)</i>
colour-grey-scale-p4 (13),		<i>-- 4 BMU (300 pels/25.4 mm)</i>
colour-grey-scale-p3 (14),		<i>-- 3 BMU (400 pels/25.4 mm)</i>
colour-grey-scale-p2 (15),		<i>-- 2 BMU (600 pels/25.4 mm)</i>
colour-grey-scale-p1 (16),		<i>-- 1 BMU (1200 pels/25.4 mm)</i>
p6 (1) }		<i>-- 6 BMU (200 pels/25.4 mm)</i>

-- la valeur par défaut et la valeur de base sont p6 (1)

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication